



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23-03-2023**

**Le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune de Milly sur Thérain.**

Présents : Mesdames Joëlle SANS, Myriam PATTEUX, Marie-Claude LATTEUX, Marie VANDEMAELE, Marie-Josée DEVERGIE, Valérie de l'Hamaide, Béatrice MAGNY.

Messieurs Christophe de l'Hamaide, Hervé SINNAEVE, Jean-Marie SMET, Pascal DROUARD, Philippe GODALIER, Philippe BLOND, Anthony FRUCHARD.

Absents Excusés : Madame Francine GALLAND (pouvoir Jean-Marie SMET)

Absents : Messieurs Luis LIMENEZ, Jérôme LAURETTE, Madame Nathalie MELLIER

Secrétaire : Marie VANDEMAELE

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 20h00.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 2022 à l'unanimité.

**1 - Approbation du Compte Administratif 2022**

Le doyen de l'assemblée, Madame Marie-Josée DEVERGIE, soumet au vote le compte administratif 2022. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2022 qui se présente comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses	980.232,99 €
- Recettes	1.146.717,05 €
- Report de l'année 2021 :	0,00 €

Investissement :

- Dépenses	1.369.542,18 €
- Recettes	1.466.891,17 €
- Report de l'année 2021 :	74.424,21 €
- Restes à réalisés :	
Dépenses :	213.971,00 €
Recettes :	257.373,00 €

**2 - Compte de Gestion 2022**

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2022 de la SGC de Beauvais en tous points conforme au compte administratif 2022 de la commune.

### **3 – Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la réalisation de campagnes de capture et de stérilisation des chats errants sur la Commune**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que la commune a été contactée par la Fondation 30 Millions d'Amis pour une campagne de capture et de stérilisation des chats errants.

Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et de relâche des chats, sont intégralement pris en charge par la commune. Ces opérations seront réalisées en collaboration avec l'association « l'école du chat » à Beauvais.

Afin de concrétiser cette action, une convention de partenariat doit être signée.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, cette convention. Les crédits afférents aux dépenses engendrées seront inscrits au budget communal.

### **4 – Ventes de parcelles aux étangs**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil des dossiers pour la vente de parcelles autour des étangs :

- Monsieur ADLER désire acheter la parcelle cadastrée AN n°296 pour une surface de 422 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée AN n°297 pour une surface 338 m<sup>2</sup>.  
Le Conseil délibère et émet un avis favorable à la vente de ces parcelles à Monsieur ADLER et fixe le prix à 8 109,20 € ;
- Monsieur HENARD désire acheter la parcelle cadastrée AN n°466 pour une surface de 230 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée AN n°159 pour une surface de 85 m<sup>2</sup>.  
Le Conseil délibère et émet un avis favorable à la vente de ces parcelles à Monsieur HENARD et fixe le prix à 3 361,05 € ;
- Monsieur GOSSE désire acheter la parcelle cadastrée AN n°506 pour une surface de 60 m<sup>2</sup>.  
Le Conseil délibère et émet un avis favorable à la vente de cette parcelle à Monsieur HENARD et fixe le prix à 640,20 € ;
- Monsieur CHEVILLOT désire acheter la parcelle cadastrée AN n°642 d'une contenance de 14 m<sup>2</sup>.  
Le Conseil délibère et émet un avis favorable à la vente de cette parcelle à Monsieur CHEVILLOT Le prix à 149,38 € ;

Les frais d'acte seront à la charge des acheteurs

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, toutes pièces afférentes à ces dossiers.

### **6 – Echange de parcelles :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un échange de parcelles doit être effectué avec Madame SANGLIER Catherine à Campdeville. Il s'agit de l'emplacement de l'arrêt de car, qui est actuellement sur le domaine privé de Madame SANGLIER. Après passage du géomètre, la parcelle AL 11 a été divisée et est devenue AL 185 pour une contenance de 8 m<sup>2</sup>. La parcelle communale échangée est cadastrée YB 19.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **6 – Location annuelle d'une parcelle aux étangs :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que Monsieur RAMBU Dominique souhaite louer auprès de la Commune, une parcelle autour des étangs, située 268 Allée de la Perche, cadastrée AN 573, d'une contenance de 1.175 m<sup>2</sup>, où un abri est construit d'une surface de 101 m<sup>2</sup>.

Le Conseil délibère et émet un avis favorable à la location de cette parcelles à Monsieur RAMBU Dominique et fixe le prix à 843,70 € par an ;

Il est décidé qu'un bail sera réalisé pour la location de cette parcelle.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire de signer au nom de la Commune, toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **7 - Remboursement des frais d'achat d'alimentation à Marie Claude LATTEUX, Présidente du SIRS Milly-Bonnières**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que la société SAGERE, fournisseur des repas à la cantine, n'a pu livrer les repas, suite à un mouvement de grève.

Madame LATTEUX a dû acheter des repas pour pallier le dysfonctionnement, afin que les enfants puissent déjeuner.

Les achats ont été effectués sur ses deniers personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser à Madame LATTEUX le montant des frais occasionnés par la grève de la SAGERE des 5, 6 et 7 janvier s'élevant à 215,22 €.

## **8 - Autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que celui-ci avait délibéré pour établir le tableau d'autorisations spéciales d'absence.

Après délibération, celui-ci a été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour validation.

Des observations à respecter ont été notifiées. Celles-ci doivent être prises en compte.

Après avoir retravaillé le tableau, il a été de nouveau retransmis au CST du CDG60.

Lors de la séance du 9 mars dernier, le Comité a émis un avis favorable.

Il convient donc de reprendre une délibération pour les ASA - autorisations spéciales d'absence, pour les agents communaux.

Le document est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

## **9 - Défiscalisation défense incendie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, que chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur la défiscalisation de la contribution au SIEAB. Le Conseil Syndical du SIEAB s'est réuni le 15 mars dernier à Savignies afin de voter son budget primitif.

Une contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes au prorata du nombre d'hydrants installés dans la commune ou dans la portion du territoire communal alimenté en eau potable par le SIEAB.

Le conseil municipal doit se prononcer dans les 40 jours, suivant le vote du budget du SIEAB lié à la compétence incendie.

Le conseil délibère favorablement à la défiscalisation de la contribution incendie au SIEAB.

## **10 - Questions Diverses.**

- Le CCAS et le Comité des Fêtes organisent une chasse aux œufs de Pâques.
- Une réflexion est en cours pour réduire les déchets et frais assimilés au sein de l'Agglomération du Beauvaisis.
- Concours maisons fleuries. En partenariat avec les serres municipales et la fleuriste de Milly sur Thérain.
- Installation d'un médecin généraliste : dans l'attente d'un retour pour le local.

La séance est levée à 22h.